

7.0 INVENTAIRE DES ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

La valeur patrimoniale des paysages exceptionnels et la protection des sites et des monuments ont été instituées par la loi du 21 avril 1906, puis complétée par la loi du 2 mai 1930.

Cette législation s'intéresse aux monuments naturels et aux sites « dont la conservation et la préservation présentent, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général ».

L'objectif est de conserver les caractéristiques du site, l'esprit des lieux et de les préserver de toute atteinte grave.

Les éoliennes sont des objets particulièrement prégnants dans le paysage du fait de leurs dimensions importantes au regard des références visuelles existantes. Leur présence peut porter atteinte à la valeur des sites ou des monuments ayant justifié leur protection.

De fait, un inventaire exhaustif du patrimoine paysager et patrimonial a été réalisé sur l'ensemble du périmètre d'étude, afin de mettre en évidence leur situation géographique et leur degré de sensibilité par rapport aux éoliennes du projet de Sainte-Tréphine.

La protection du patrimoine paysager et architectural est concerné par 3 grands types de protections réglementaires régionales et nationales :

- La protection des enjeux paysagers :
 - les sites Classés et Inscrits
 - les paysages emblématiques
 - les réserves et les parcs naturels
- La protection des enjeux patrimoniaux :
 - les Monuments Historiques Classés et Inscrits
 - les ZPPAUP (AVAP)
- La patrimoine mondial de l'UNESCO

**DÉTERMINATION DU DEGRÉ DE SENSIBILITÉ
DES ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX
PAR RAPPORT AU SITE D'IMPLANTATION PROJET ÉOLIEN**

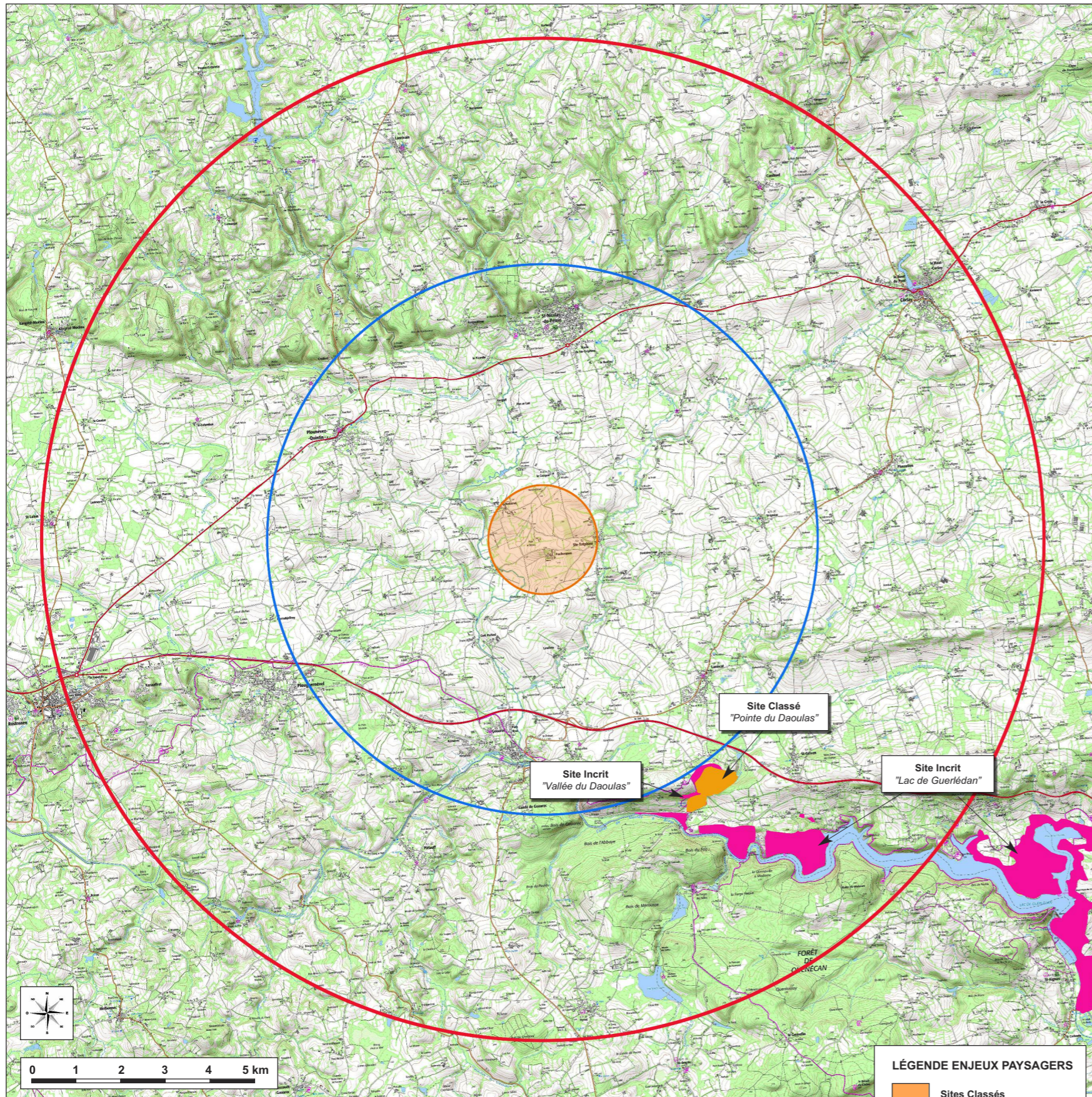
Atout
Sensibilité négligeable
Sensibilité faible
Sensibilité moyenne
Sensibilité forte
Sensibilité très forte

Le tableau de synthèse permet de déterminer le degré de sensibilité des enjeux paysagers et patrimoniaux analysés au sein du périmètre d'étude, par rapport au site d'implantation du projet éolien de Sainte-Tréphine.

Six niveaux de sensibilité ont été définis, selon l'échelle de couleur ci-jointe.



Vue panoramique de la ville de Saint-Nicolas-du-Pélem et de son église protégée



CARTE DES ENJEUX PAYSAGERS
(d'après la cartographie CARMEN)

LÉGENDE ENJEUX PAYSAGERS

- Sites Classés
- Sites Inscrits

7.1 INVENTAIRE DES ENJEUX PAYSAGERS

Pour concilier préservation du patrimoine environnemental et paysager et développement économique dans une logique de développement durable, une bonne connaissance du territoire est indispensable.

Un inventaire exhaustif du patrimoine environnemental et paysager a été réalisé sur l'ensemble du périmètre d'étude, puis répertorié sur carte.

L'inventaire du patrimoine environnemental et paysager du périmètre étudié permet de mettre en évidence leur situation géographique par rapport au site d'implantation du projet de parc éolien de Sainte-Tréphine.

Nota :

Par souci de rigueur, la carte d'analyse de enjeux paysagers fait apparaître tous les sites et secteurs protégés et référencés au sein de la carte IGN.

Mais, au regard des caractéristiques paysagères (relief, végétation) du territoire, la présentation des enjeux paysagers répertoriés et l'analyse de leur sensibilité se limite aux sites et secteurs situés à une distance maximale de 15 km des éoliennes du projet de Sainte-Tréphine.

Au regard de l'analyse cartographique, on remarque que le périmètre d'étude recense de nombreux enjeux paysagers et contraintes liées au paysage.

Les enjeux paysagers recensés au sein du périmètre d'étude ont tous fait l'objet d'une analyse, afin de déterminer leur degré de sensibilité réel par rapport au projet éolien de Sainte-Tréphine.

Les sites protégés répertoriés présentent un intérêt paysager, environnemental et patrimonial, ils génèrent pour certain un flux touristique important.

Il convient de rappeler que les sites protégés répertoriés sont situés à distance du projet éolien et au regard des caractéristiques territoriales et paysagères (telles que les variations du relief et les espaces boisés générant des écrans visuels), il n'y a pas de réel risque particulier d'impact négatif.

Seul, le site Classé de la "Pointe du Daoulas" (distant de 6 km du projet éolien), de par son importance et sa hauteur génère des points de vue lointains pouvant impacter le projet éolien de Sainte-Tréphine.

La mise en place d'aérogénérateurs n'est donc pas incompatible avec la protection du patrimoine environnemental, paysager et patrimonial du périmètre d'étude.

La sensibilité des enjeux paysagers par rapport au projet éolien de Sainte-Tréphine est considérée comme faible.

Sensibilité faible

LÉGENDE

- Limite de l'aire d'étude (rayon de 10 km)
- Limite de l'aire d'étude intermédiaire (rayon de 5 km)
- Aire d'étude rapprochée

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ENJEUX LIÉS AU PAYSAGE AU SEIN DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

TYPE DE ZONAGE	DESIGNATION	INTÉRÊT MAJEUR DU SITE	DISTANCE ET ORIENTATION PAR RAPPORT AU PROJET
SITE INSCRIT	Site Inscrit des "Vallée du Daoulas"	intérêt paysager, environnemental, écologique et patrimonial	distance de 6 km, au Sud-Est du projet éolien
	Site Inscrit "Lac de Guerlédan"	intérêt paysager, patrimonial, architectural et environnemental	distance de 9 km, au Sud->Est du projet éolien
SITE CLASSÉ	Site Classé "Pointe du Daoulas"	intérêt paysager, environnemental, écologique	distance de 6 km, au Sud-Est du projet éolien

Un site classé ou inscrit, en France, est un espace naturel ou bien une formation naturelle remarquable dont le caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (*entretien, restauration, mise en valeur...*) ainsi que la préservation de toutes atteintes graves (*destruction, altération, banalisation...*).

Un tel site justifie un suivi qualitatif, notamment effectué via une autorisation préalable pour tous travaux susceptibles de modifier l'état ou l'apparence du territoire protégé.

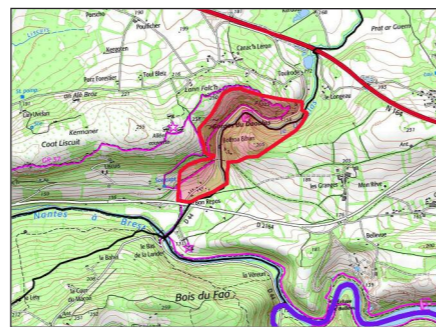
7.11 LES SITES CLASSÉS

Les sites Classés sont instaurés pour protéger et conserver un espace naturel ou bâti, quelque soit son étendue (*entretien, restauration, conservation...*).

Au sein du périmètre d'étude, on recense 1 seul site Classé :

- Le Site Classé de la "Pointe du Daoulas" :

Le site est situé en partie Sud-Est du périmètre d'étude, à une distance d'environ 6 km, du site d'implantation du projet éolien de Sainte-Tréphine.



Carte du site classé

Le Daoulas traverse le territoire communal, formant les Gorges du Daoulas.

Le site classé de la "Pointe du Daoulas" est situé en partie Sud-Est de la commune de Laniscat, à une distance d'environ 6 km du projet éolien de Sainte-Tréphine.

C'est un vaste espace naturel formé de crêtes schisteuses, avec des parois saillantes émergeant des bruyères, des ajoncs et des genêts, où la faune est très présente et la flore abondante. Les gorges sont fortement boisées, mais la pointe du Daoulas présente un paysage plus minéral et caractéristique.

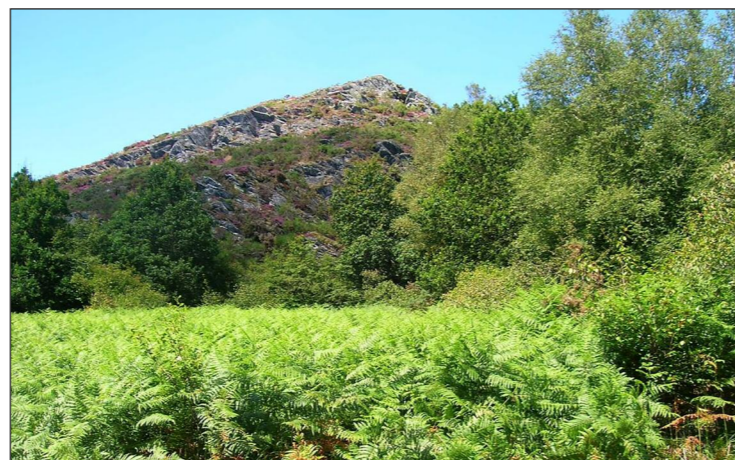
La "Pointe du Daoulas" offre un impressionnant panorama sur la vallée des Gorges du Daoulas et contiennent les allées couvertes du Liscuis, trois superbes sépultures mégalithiques considérées par les archéologues comme l'un des plus beaux exemplaires armoricains.

Le site présente un intérêt paysager certain, mais également environnemental, écologique, patrimonial et touristique.

Au sommet, le site permet des points de vue lointains et panoramiques sur le paysage environnant de la vallée et des plateaux boisés répartis en périphérie.

Le projet éolien sera certainement perceptible depuis les zones sommitales du site classé.

Il est important de préciser que le site est essentiellement accessible par le sentier de randonnée (GR37). Ce sentier est reconnu et fortement utilisé par les adeptes du tourisme vert.



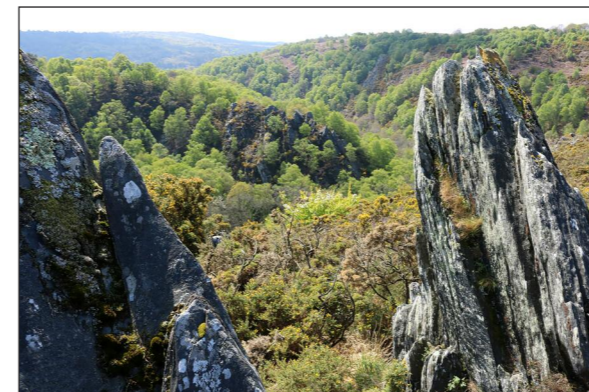
Vue vers la Pointe du Daoulas



Vue panoramique depuis la Pointe du Daoulas



Vue des allées couvertes du Liscuis



Vue vers la Pointe du Daoulas

Le site Classé de la "Pointe du Daoulas" est une crête rocheuse présentant des parois saillantes, à la végétation spécifique.

Le projet éolien est situé à une distance d'environ 6 km du site classé.

Au regard des caractéristiques territoriales et paysagères (*amplitude du relief, espaces boisés*) et de la distance séparant le projet éolien de Sainte-Tréphine du site classé, il n'y a pas de réel risque particulier d'impact négatif. Il est cependant important de préciser que le projet éolien sera certainement perceptible depuis les points hauts du site classé.

La sensibilité des enjeux du site classé de la "Pointe du Daoulas" par rapport au projet éolien de Sainte-Tréphine est considérée comme moyenne.

Sensibilité moyenne

7.12 LES SITES INSCRITS

Les sites Inscrits ont pour objet la sauvegarde de formations naturelles, des paysages, des villages et des bâtiments anciens (entretien, restauration, mise en valeur...) et la préservation contre toute atteinte grave (destruction, altération, banalisation...).

Au sein du périmètre d'étude, on recense 2 sites Inscrits :

Le Site Inscrit des "Vallée du Daoulas"

Le site est situé en partie Sud-Est du périmètre d'étude, à une distance d'environ 6 km, du site d'implantation du projet éolien de Sainte-Tréphine.

Le Daoulas (affluent de rive gauche du Blavet) est une petite rivière qui prend sa source à Saint-Mayeux, en partie Est du périmètre d'étude. Après un parcours de 18.7 km, il conflue avec le Blavet au Sud-Est de Gouarec. En aval, avant de sa confluence, il franchit une crête et forme, sur le territoire de la commune de Laniscat, l'imposant canyon des "Gorges du Daoulas", qui se situent au Nord du lac de Guerlédan et du canal de Nantes à Brest.

Le site classé est situé en partie aval de la vallée du Daoulas, sur un linéaire d'environ 2 km. Le site protégé concerne le secteur où la vallée est fortement encaissée, jusqu'au hameau de Bon Repos.

Le paysage de la vallée se compose d'un vaste ensemble de coteaux fortement boisés, riches d'une faune et d'une flore typiques et de plateaux au paysage plus minéral.

Le fond de la vallée est de très faible largeur, il est constitué de prairies alluviales et de bois et bosquets de végétation forestière. La ripisylve est très présente sur l'ensemble du linéaire du cours d'eau, elle se confond avec les espaces boisés répartis dans la vallée et en coteaux.

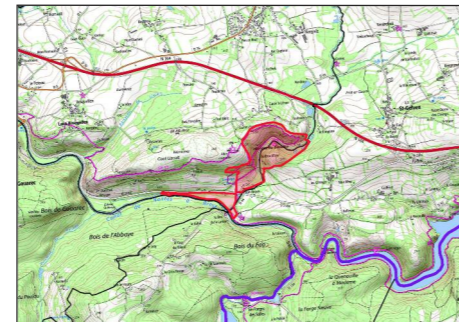
En aval, la vallée s'élargit en baux communaux de pâtures et de fauche bordés par des coteaux fortement boisés qui font office d'écrans visuels. Ils orientent et limitent totalement les points de vue sur le paysage environnant.

La vallée est peu urbanisée. L'habitat est essentiellement dispersé, sous la forme de 2 petits hameaux (Bothoa Bihan et Bon Repos). Une route communale évolue en fond de la vallée, elle permet de relier ces espaces urbanisés.

Les "Gorges du Daoulas" forment un canyon entre des crêtes schisteuses remarquables. Les paysages de la vallée présentent de nombreuses physionomies et abritent plusieurs espèces animales et végétales remarquables.

La vallée présente un intérêt écologique, patrimonial et touristique (pêche, tourisme vert).

On note la présence de sentiers de découverte sinuant le long de la vallée (GR37...).



Carte du site Inscrit de la "Vallée du Daoulas"



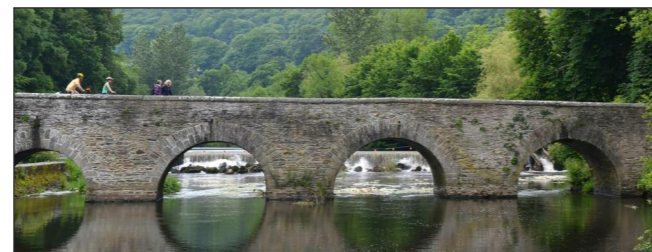
Vue du cours d'eau du Daoulas



Vue de la vallée du Daoulas



Vue de la vallée du Daoulas, au Sud



Vue du patrimoine de la vallée

Le site Inscrit de la "vallée du Daoulas" est situé à une distance d'environ 6 km du projet éolien de Sainte-Tréphine. Le site présente un intérêt paysager, environnemental, patrimonial et touristique (GR37). Au regard des caractéristiques paysagères et territoriales (relief abrupt, fortement boisé) et de la distance séparant le site protégé du projet éolien, on considère que la mise en place d'aérogénérateurs n'est pas incompatible avec la protection du patrimoine environnemental et paysager. Au sein de ce paysage fortement végétalisé, les coteaux et la végétation rivulaire et forestière créent des écrans visuels naturels qui masquent les points de vue lointains. La perception du projet éolien de Sainte-Tréphine depuis le site classé est impossible. La sensibilité du Site Inscrit de la "vallée du Daoulas" par rapport au projet éolien de Sainte-Tréphine est considérée comme faible.

Sensibilité faible

- Le Site Inscrit "Lac de Guerlédan"

Le site est situé en partie Sud-Est du périmètre d'étude, à une distance d'environ 9 km, du site d'implantation du projet éolien de Sainte-Tréphine.

Le lac de Guerlédan est un lac artificiel français situé d'une part sur les communes de Saint-Aignan et Sainte-Brigitte dans le Morbihan et, d'autre part, celles de Mûr-de-Bretagne, Caurel et Saint-Gelven dans les Côtes-d'Armor. Il matérialise, en partie, la limite entre le Morbihan et les Côtes-d'Armor.

D'une superficie de 304 ha, long de 12 km et profond de 45 m au pied du barrage, le lac de Guerlédan est le plus grand lac artificiel de Bretagne.

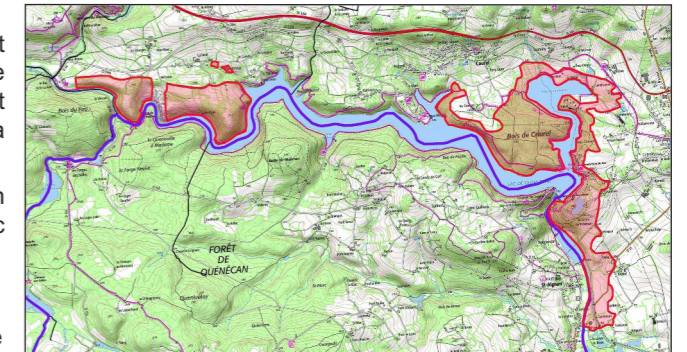
Ce lac a été créé pour alimenter le barrage de Guerlédan. Le chantier dura sept ans de 1923 à 1930. Il alimente l'usine électrique du barrage, d'une puissance de 15 MW, exploitée depuis 1946 par EDF

La création du barrage a eu pour effet de noyer la vallée du Blavet sur 8 km, entraînant l'immersion de neuf carrières d'ardoises (économie de la région depuis le XVIe siècle), de maisons d'ardoisiers et de fermes.

Elle a également supprimé la continuité du trafic fluvial sur le canal de Nantes à Brest, en coupant ce dernier qui empruntait à cet endroit le cours canalisé du Blavet. Seize maisons éclésiastiques et 17 écluses du canal de Nantes à Brest ont ainsi été englouties

Depuis 1957, le lac de Guerlédan est devenu essentiellement un lieu touristique de loisirs et de promenades ainsi qu'une réserve d'eau potable. On peut y pratiquer diverses activités nautiques, se promener sur les rives du lac dont les 40 km du pourtour sont entièrement balisés, et profiter des points de vue panoramiques, notamment au rond-point du lac et à l'anse de Tregnanton, sur le côté sauvage du lac

Le lac de Guerlédan est doté d'un riche patrimoine lui étant lié (tels que l'Abbaye de Bon-Repos, les Forges des Salles, le village de Gouarec, Le barrage, la chapelle Sainte Tréphine, l'allée couverte de Coat Mael, le bois de Caurel...).



Carte du site Inscrit du "Lac de Guerlédan"



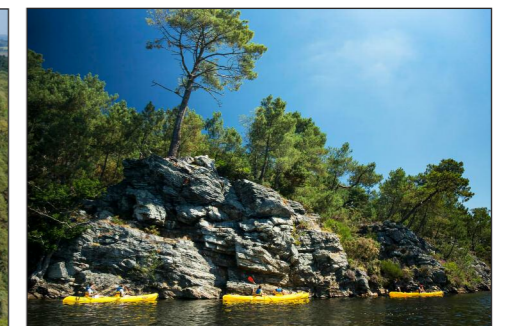
Vue du lac de Guerlédan



Vue du lac de Guerlédan



Vue du barrage



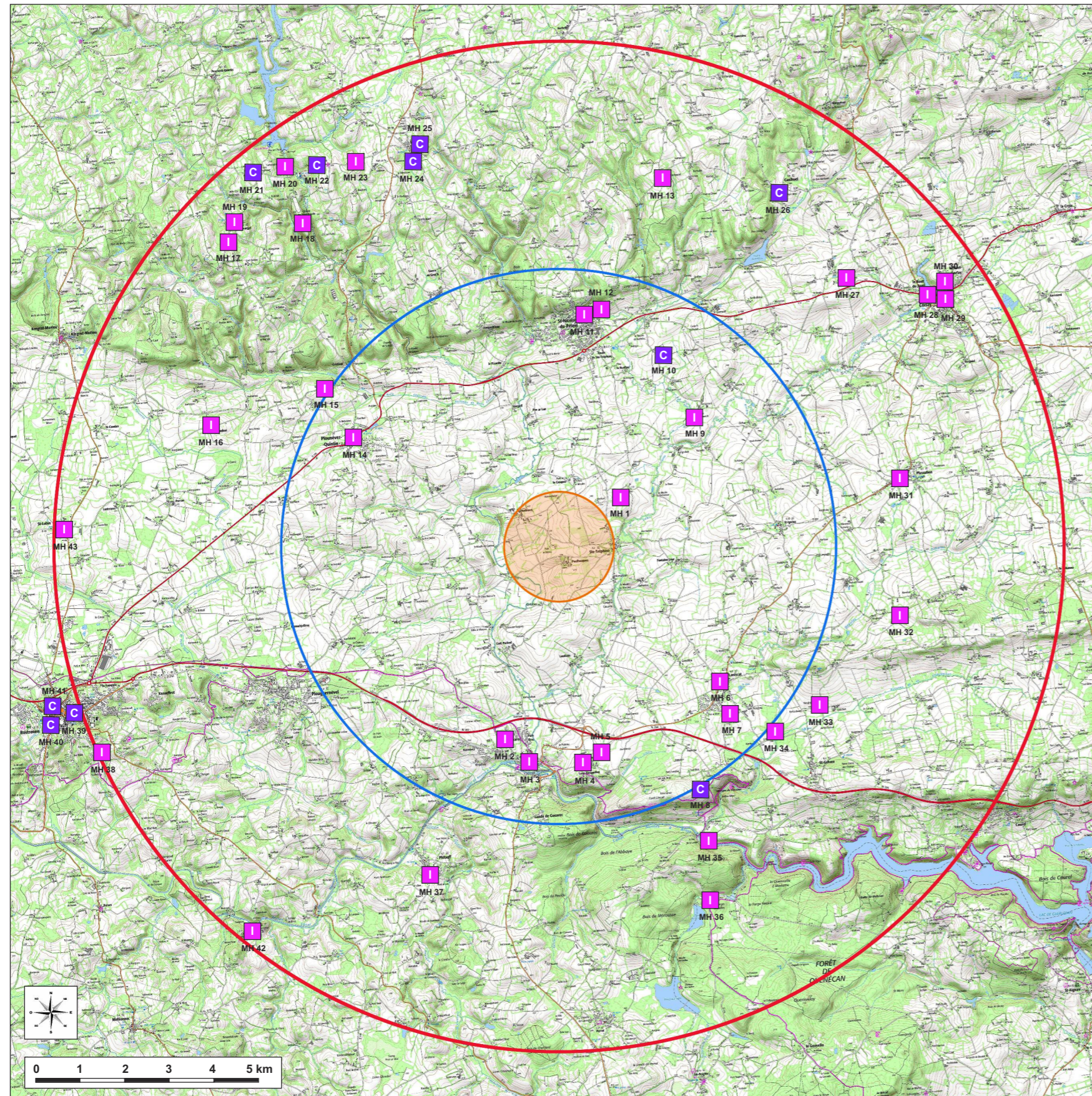
Activités nautiques sur le lac

Le site Inscrit du "lac de Guerlédan" est situé à une distance variant de 8 à 13 km du site d'implantation du projet éolien de Sainte-Tréphine.

Le site protégé présente un intérêt paysager et patrimonial, il génère un flux touristique important. Au regard des caractéristiques paysagères et territoriales (présence de coteaux et de plateaux boisés) du périmètre d'étude et de la distance séparant le site protégé du projet éolien, on considère que la mise en place d'aérogénérateurs n'est pas incompatible avec la protection du patrimoine environnemental et paysager.

La sensibilité du Site Inscrit du "lac de Guerlédan" par rapport au projet éolien de Sainte-Tréphine est considérée comme faible.

Sensibilité faible



CARTE DES ENJEUX PATRIMONIAUX
(d'après la base de données MERIMEE)

7.2 INVENTAIRE DES ENJEUX PATRIMONIAUX

Pour concilier préservation du patrimoine culturel et développement économique, une bonne connaissance du territoire et du patrimoine culturel est indispensable.

Un inventaire exhaustif du patrimoine culturel a été réalisé et répertorié sur carte. **On dénombre un total de 43 édifices protégés au titre des Monuments Historiques au sein et à proximité du périmètre d'étude.**

L'inventaire du patrimoine culturel du périmètre d'étude permet de mettre en évidence leur situation géographique par rapport au projet d'implantation du parc éolien de Sainte-Tréphine.

Au regard de l'inventaire cartographique, on ne dénombre aucun monument protégé, au titre des Monuments Historiques, au sein de l'aire d'étude rapprochée du projet éolien de Sainte-Tréphine.

On recense 13 édifices protégés au titre des Monuments Historiques, au sein de l'aire d'étude intermédiaire (distante de 5 km du projet).

L'ensemble des 30 autres édifices protégés au titre des Monuments Historiques sont répartis au sein et en limite de l'aire d'étude, à une distance comprise entre 5.5 et plus de 13 km du projet éolien de Sainte-Tréphine.

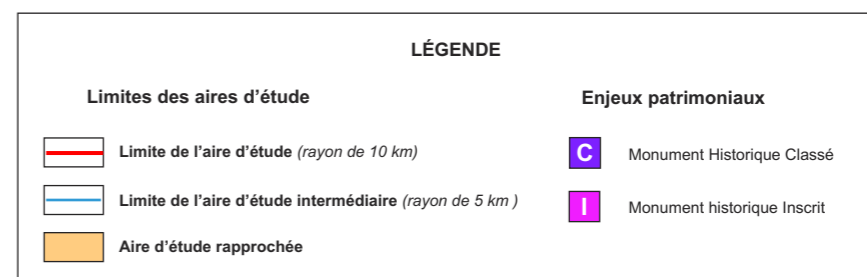
L'impact visuel et les risques de covisibilité entre les Monuments Historiques et le site d'implantation du projet éolien sont fonction de différents facteurs paysagers inhérents au territoire d'accueil du projet éolien.

Les risques et le degré de sensibilité varient en fonction des variations du relief, de la présence de végétation (bocagère, masses boisées) et d'écrans visuels ponctuels (tels que les bâtiments...). Ces différents éléments associés à la distance de perception peuvent modifier fortement les risques de covisibilité et d'impact visuel entre les éoliennes et les édifices protégés du périmètre d'étude.

Au regard des caractéristiques paysagères et territoriales du périmètre d'étude (variations du relief, présence de haies et d'espaces boisés ...) et de la distance séparant les édifices protégés du projet éolien de Sainte-Tréphine, on considère que la mise en place d'aérogénérateurs n'est pas incompatible avec la protection du patrimoine culturel.

La sensibilité des enjeux patrimoniaux par rapport au projet éolien de Sainte-Tréphine est considérée comme faible.

Sensibilité faible





L'ensemble des Monuments Historiques inventoriés et répertoriés sur la carte ont été classés en fonction de leur localisation dans chaque aire d'étude et en fonction de leur distance d'implantation par rapport au projet éolien de Sainte-Tréphine.

La détermination du degré de sensibilité de l'impact visuel réel des monuments prend en compte d'autres constantes, telles que les caractéristiques territoriales et paysagères (ex : les variations du relief du territoire, la présence de végétation, l'organisation spatiale et les caractéristiques du bâti...).

7.21 RECAPITULATIF DES MONUMENTS HISTORIQUES SITUÉS DANS L'AIRES D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

Rappel :

L'aire d'étude rapprochée correspond à l'emprise du site d'implantation du projet de parc éolien de Sainte-Tréphine.

On ne dénombre aucun Monument Historique au sein de la limite de l'aire d'étude rapprochée.

Les Monuments Historiques protégés sont soumis à un périmètre de protection réglementaire, d'un rayon de 500 mètres. L'inventaire du patrimoine culturel a permis de mettre en évidence que l'aire d'étude rapprochée du projet éolien de Sainte-Tréphine n'est concernée par aucun Monument Historique. L'absence de Monument Historique dans l'aire d'étude rapprochée, par rapport au projet éolien de Sainte-Tréphine est considéré comme un atout.

Sensibilité faible

7.22 RECAPITULATIF DES MONUMENTS HISTORIQUES SITUÉS DANS L'AIRES D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE

Rappel :

L'aire d'étude intermédiaire correspond à un secteur de 5 km de rayon autour du site d'implantation du projet éolien. Cette aire d'étude permet de rendre compte des perceptions visuelles et sociales du "paysage quotidien" des habitants, depuis les espaces habités et les zones fréquentées à proximité du site d'implantation du projet éolien.

L'inventaire du patrimoine culturel a permis de recenser 13 édifices protégés au titre des Monuments Historiques implantés au sein de l'aire d'étude intermédiaire.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MONUMENTS HISTORIQUES SITUÉS DANS L'AIRES D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE

Numéro	Commune	Nom du monument (distance et orientation par rapport au projet)	Statut	Date de l'arrêté
MH1	Sainte-Tréphine	Tumulus de Kerlabour	Inscrit	25/05/1976
MH2	Gouarec	Chapelle Saint-Gilles	Inscrit	27/02/1926
MH3	Gouarec	ancien rendez-vous de chasse des ducs de Rohan	Inscrit	21/12/1925
MH4	Laniscat	Chapelle Notre-Dame de Rosquelfen	Inscrit	23/06/2014
MH5	Laniscat	Croix de Rosquelfen	Inscrit	22/06/1964
MH6	Laniscat	Eglise Saint-Gildas	Inscrit	219/12/1925
MH7	Laniscat	Ancienne maison, Loge Michel	Inscrit	23/06/2014
MH8	Laniscat	Trois allées couvertes	Classé	18/11/1958
MH9	Saint-Nicolas-du-Pélem	Moulin à eau de Kermarc'h	Inscrit	13/08/1987
MH10	Saint-Nicolas-du-Pélem	Chapelle Saint-Eloi	Classé	14/06/1909
MH11	Saint-Nicolas-du-Pélem	Eglise Saint-Nicolas	Inscrit	20/01/1926
MH12	Saint-Nicolas-du-Pélem	Fontaine	Inscrit	24/03/1926
MH13	Plouvénez-Quintin	Eglise Saint-Pierre	Inscrit	10/02/1964

L'inventaire du patrimoine culturel a permis de recenser 13 édifices protégés au titre des Monuments Historiques implantés au sein de l'aire d'étude intermédiaire du projet éolien de Sainte-Tréphine.

De par leur situation géographique de proximité, leur importance, leur taux de fréquentation et leur situation au sein des espaces bâtis, les Monuments Historiques implantés au sein de l'aire d'étude intermédiaire présentent une sensibilité variable, pouvant générer un risque de covisibilité avec le projet éolien.

Cependant, le risque d'impact visuel est atténué par le front bâti des espaces urbanisés des villages et par la végétation péri-urbaine. Ces éléments forment des écrans visuels qui masque en partie les points de vue vers le projet éolien.

Les risques d'impacts visuels depuis les espaces publics (tel que le parvis des églises) sont en grande partie limités par le front bâti des villages et par la présence de végétation rurale et péri-urbaine.

La sensibilité des 13 Monuments Historiques situés dans l'aire d'étude intermédiaire, par rapport au projet éolien de Sainte-Tréphine est considéré comme faible.

Sensibilité faible

7.23 RECAPITULATIF DES MONUMENTS HISTORIQUES SITUÉS DANS L'AIRES D'ÉTUDE

Rappel :

L'aire d'étude correspond à un secteur de 5 à 10 km de rayon autour du site d'implantation du projet éolien de Sainte-Tréphine.

L'inventaire du patrimoine culturel a permis de recenser 30 édifices protégés au titre des Monuments Historiques implantés au sein de l'aire d'étude, à une distance comprise entre 5.5 km et plus de 13 km du projet éolien de Sainte-Tréphine.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MONUMENTS HISTORIQUES SITUÉS DANS L'AIRES D'ÉTUDE

Numéro	Commune	Nom du monument (distance et orientation par rapport au projet)	Statut	Date de l'arrêté
MH14	Saint-Nicolas-du-Pélem	Croix de Kerléouret	Inscrit	11/06/1964
MH15	Plouvénez-Quintin	Chapelle Notre-Dame de Kerhir	Inscrit	5/10/1964
MH16	Plouvénez-Quintin	Chapelle Saint-Colomban et son calvaire	Inscrit	7/10/1964
MH17	Trémargat	Menhir de Parc-ar-Menhir	Inscrit	8/02/1967
MH18	Trémargat	Camp protohistorique de Toul-Goulic	Inscrit	28/12/1965
MH19	Trémargat	Eglise Notre-Dame	Inscrit	22/12/1927
MH20	Trémargat	Manoir de Lampoul Izellan	Inscrit	5/10/1964
MH21	Trémargat	Menhir	Classé	18/01/1968
MH22	Lanrivain	Chapelle Saint-Antoine	Classé	18/04/1932
MH23	Lanrivain	Croix du 18ème siècle	Inscrit	22/12/1927
MH24	Lanrivain	Calvaire et ossuaire	Classé	5/08/1907
MH25	Lanrivain	Eglise Saint-Grégoire	Classé	7/02/1931
MH26	Canihuel	Eglise Notre-Dame	Classé	13/08/1990
MH27	Canihuel	Manoir de la Ville Blanche	Inscrit	12/03/1987
MH28	Corlay	Restes du château	Inscrit	30/03/1926
MH29	Corlay	Façade et Toiture maison face à l'Eglise	Inscrit	22/03/1965
MH30	Corlay	Eglise Saint-Sauveur	Inscrit	27/06/1925
MH31	Plussulien	Croix du 17ème siècle	Inscrit	27/03/1926
MH32	Plussulien	Chapelle Notre-Dame de Séléden	Inscrit	27/03/1926
MH33	Saint-Gelven	Croix de Kerdreuil	Inscrit	9/11/1984
MH34	Saint-Gelven	Manoir de Correc	Inscrit	18/12/1980
MH35	Saint-Gelven	Abbaye de Bon Repos	Inscrit	23/02/1990
MH36	Perret	Anciennes forges des Salles	Inscrit	24/12/1993
MH37	Plélauff	Chapelle Notre-Dame de la Croix	Inscrit	15/06/1925
MH38	Rostrenen	Chapelle de Locmaria	Inscrit	16/06/1964
MH39	Rostrenen	Eglise Notre-Dame du Roncier	Classé	22/10/1913
MH40	Rostrenen	Chapelle Saint-Jacques	Classé	15/03/1909
MH41	Rostrenen	Fontaine	Classé	15/03/1909
MH42	Mellionec	Chapelle Notre-Dame de la Pitié	Inscrit	17/09/1973
MH43	Kergrist-Moëlou	Chapelle Saint-Lubin	Inscrit	7/12/1925

L'inventaire du patrimoine culturel a recensé 30 Monuments Historiques implantés au sein de l'aire d'étude du projet éolien de Sainte-Tréphine.

La situation géographique des monuments est un facteur important, car la majorité des édifices protégés sont implantés au sein des espaces urbanisés (villes, villages et hameaux), ce qui permet de limiter fortement les perceptions visuelles lointaines. Les risques de covisibilité s'accroissent lorsque les édifices sont situés en surplomb, ou au sein d'espaces ouverts.

L'impact du projet éolien par rapport aux monuments protégés dépend du risque de perception visuelle, ainsi que du degré de sensibilité des monuments par rapport à leur taux de fréquentation et à leurs caractéristiques (ex : hauteur, importance, style, intérêt...). Car pour rappel, un château ou une église présentent une sensibilité plus importante aux impacts visuels, qu'une croix de champ ou un calvaire.

Au regard des caractéristiques paysagères du territoire, le risque de covisibilité entre le projet éolien et les Monuments Historiques sera atténué par les variations du relief et par la végétation rurale, bocagère et forestière, qui forme des écrans visuels naturels.

La sensibilité des Monuments Historiques situés au sein de l'aire d'étude par rapport au projet éolien de Sainte-Tréphine est considéré comme faible.

Sensibilité faible



Chapelle Notre-Dame de Sélédén, à Plussulien



Eglise Saint-Grégoire, à Lanrivain



Chapelle Notre-Dame de la Pitié, à Mellionec



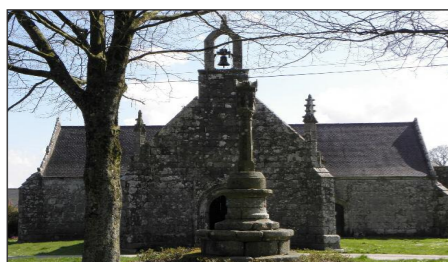
Restes du château, à Corlay



Eglise Saint-Sauveur, à Corlay



Eglise Notre-Dame, à Trémargat



Chapelle Saint-Colomban et son calvaire, à Plounevez-Quintin



Eglise, à Saint-Pierre, à Plounevez-Quintin



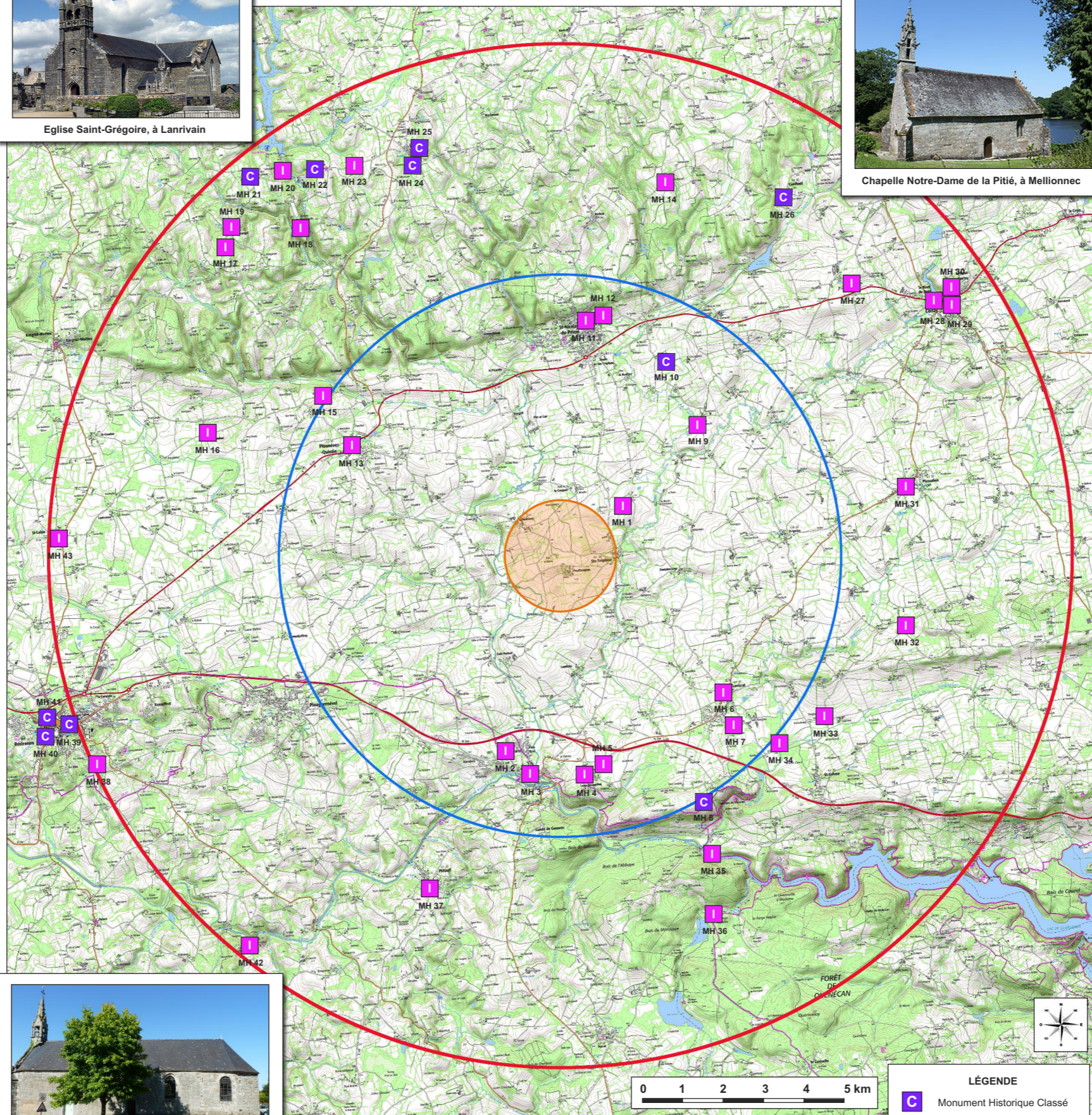
Ancien rendez-vous de chasse des ducs de Rohan, à Gouarec



Chapelle Saint-Gilles, à Gouarec



Chapelle Notre-Dame de la Croix, à Plélauff



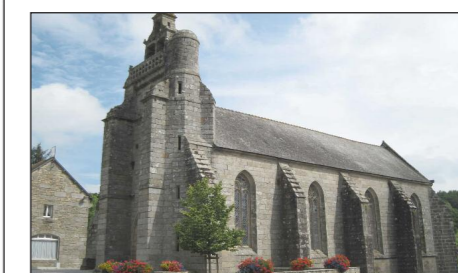
CARTE DE REPERAGE DES MONUMENTS HISTORIQUES

LÉGENDE

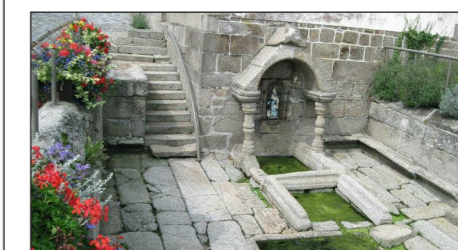
■	Monument Historique Classé
■	Monument Historique Inscrit



Tumulus de Kerlabour, à Sainte-Tréphine



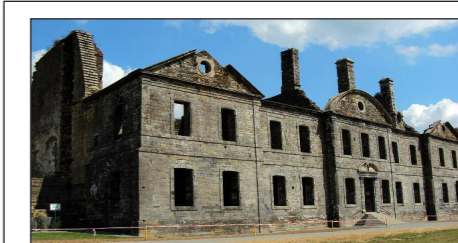
Eglise, à Saint-Nicolas-du-Pélem



Fontaine, à Saint-Nicolas-du-Pélem



Trois allées couvertes, à Laniscat



Abbaye Notre-Dame de Bon Repos, à Saint-Gelven

7.3 SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

7.31 SYNTHÈSE CARTOGRAPHIQUE DES ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

Dans ce paysage rural de bocage, les ondulations du relief, l'alternance d'espaces ouverts agricoles et d'espaces boisés maillés par un réseau de haies créent des points de vue foncièrement différents. Les perceptions visuelles vers le projet éolien sont souvent ponctuelles.

Les villages et les hameaux du périmètre d'étude sont reliés par un maillage de routes départementales et communales dont les tracés alternent des passages en fonds de vallée et en zones de plateaux, ainsi que des passages au sein ou en bordure d'espaces boisés et au sein d'espaces agricoles ouverts.

L'ensemble de ces caractéristiques territoriales et paysagères vont générer des points de vue souvent "épisodiques" vers le projet éolien de Sainte-Tréphine.

La synthèse des enjeux paysagers et patrimoniaux laisse apparaître que le périmètre d'étude du projet éolien de Sainte-Tréphine est concerné, mais peu impacté par les différentes contraintes paysagères et patrimoniales répertoriées au sein du territoire.

ENJEUX PAYSAGERS

Les sites protégés répertoriés présentent un intérêt paysager, environnemental et patrimonial, ils génèrent pour certain un flux touristique important (ex : le lac de Guerlédan). Cependant, il convient de rappeler que les sites protégés répertoriés sont situés à distance du projet éolien et au regard des caractéristiques territoriales et paysagères (telles que les variations du relief et les espaces boisés générant des écrans visuels), il n'y a pas de réel risque particulier d'impact négatif.

Seul, le site Classé de la "Pointe du Daoulas" (distant de 6 km du projet éolien), de par son importance et sa hauteur génère des points de vue lointains pouvant impacter le projet éolien de Sainte-Tréphine.

ENJEUX PATRIMONIAUX

- On ne dénombre aucun monument protégé, au titre des Monuments Historiques, au sein de l'aire d'étude rapprochée du projet éolien de Sainte-Tréphine.

- On recense 13 édifices protégés au titre des Monuments Historiques, au sein de l'aire d'étude intermédiaire (distante de 5 km du projet).

- On dénombre 30 Monuments Historiques répartis au sein et en limite de l'aire d'étude, à une distance comprise entre 5 et plus de 13 km du projet éolien de Sainte-Tréphine.

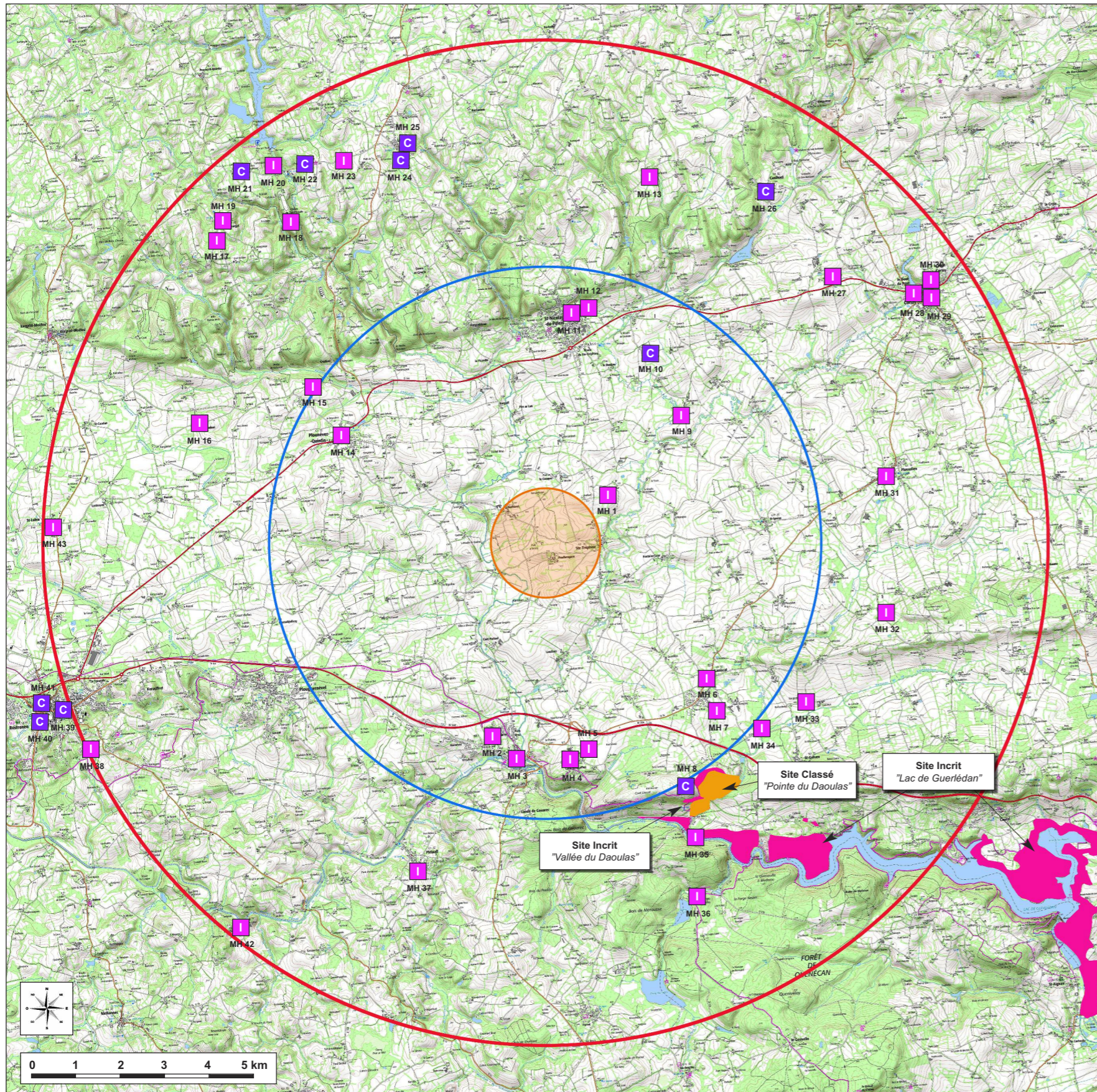
L'impact visuel et les risques de covisibilité entre les Monuments Historiques et le projet éolien sont fonction de différents facteurs paysagers inhérents au territoire d'accueil du projet éolien. Les risques et le degré de sensibilité varient en fonction des variations du relief, de la présence de végétation (haies bocagères, bosquets, masses boisées) et d'écrans visuels ponctuels (tels que les bâtiments...).

Ces différents éléments associés à la distance de perception modifient fortement les risques de covisibilité et d'impact visuel entre les éoliennes et les édifices protégés du périmètre d'étude.

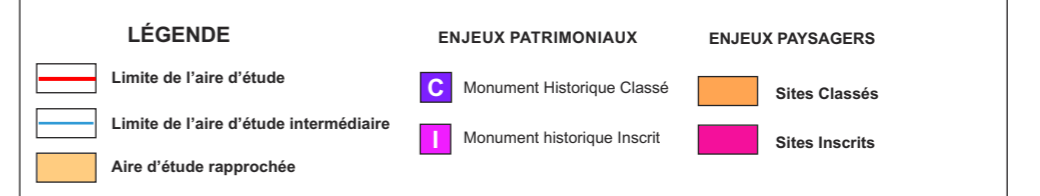
Au regard des caractéristiques paysagères et territoriales du périmètre d'étude, de la distance séparant les édifices protégés du projet éolien de Sainte-Tréphine et du taux de fréquentation, on considère que la mise en place d'aérogénérateurs n'est pas incompatible avec la protection du patrimoine culturel.

La sensibilité des enjeux paysagers et patrimoniaux par rapport au projet éolien de Sainte-Tréphine est considérée comme faible.

Sensibilité faible



CARTE DE SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX



7-32 SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL ET DES ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

La synthèse de l'état initial du territoire d'étude et des enjeux paysagers et patrimoniaux permet de visualiser l'ensemble des éléments qui ont été analysés, afin de traduire l'état des lieux du territoire d'accueil du projet éolien de Sainte-Tréphine.

La synthèse est exhaustive, elle reprend l'ensemble des éléments analysés, afin de déterminer le degré de sensibilité de toutes les composantes territoriales et paysagères du périmètre d'étude, par rapport au projet éolien de Sainte-Tréphine.

DEGRÉ DE SENSIBILITÉ PAR RAPPORT AU SITE D'IMPLANTATION DU PROJET ÉOLIEN

Le tableau de synthèse permet pour chaque élément du périmètre d'étude analysé de déterminer son niveau de sensibilité par rapport au site d'implantation du projet éolien de Sainte-Tréphine.

Six niveaux de sensibilité ont été définis, selon l'échelle de couleur ci-jointe.

Atout
Sensibilité négligeable
Sensibilité faible
Sensibilité moyenne
Sensibilité forte
Sensibilité très forte

ÉTAT INITIAL DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE	ÉLÉMENTS ANALYSÉS	DESCRIPTION	DEGRÉ DE SENSIBILITÉ
GRANDES COMPOSANTES PHYSIQUES DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE	LE RELIEF	Relief accentué, mouvementé et varié. Alternance de vallées et de plateaux qui limitent les perceptions visuelles au sein du périmètre d'étude.	Atout
	LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE	Reseau hydrographique très important sur l'ensemble du périmètre d'étude. Intérêt écologique, paysager et touristique (nautisme, pêche dans le canal et le lac)	Sensibilité faible
	LE RÉSEAU VIAIRE	Nombreux axes secondaires (RD8, RD50, RD5...) évoluant sur les plateaux et dans les vallées. La RN164 (axe majeur) est située au Sud, à 3.5 km du projet.	Sensibilité moyenne
	L'URBANISATION	Le territoire se compose principalement de petits villages (moins de 1 000 hab), de petits hameaux et d'un habitat diffus très important.	Sensibilité faible
	LA VÉGÉTATION	Paysage de bocage, fortement végétalisé , créant de nombreux écrans visuels naturels ponctuels. Massifs forestiers sur plateaux Nord et Sud.	Atout
ENTITES PAYSAGERES	LES PLATEAUX NORD	Plateaux au relief accentué et varié (Monts d'Arrée), paysage rural, bocage ponctué d'espaces boisés. habitat diffus. Forte présence forestière en bordure Sud.	Sensibilité faible
	LES PLATEAUX NORD	Plateaux répartis en 2 secteurs. Paysage rural de bocage à l'Ouest. Paysage forestier au relief très accentué à l'Est. Intérêt paysager et patrimonial (canal, lac...).	Sensibilité faible
	LE BASSIN CENTRAL	Vaste dépression, support du projet éolien. Paysage de bocage typique, espaces agricoles ponctués de bois et bosquets. Peu urbanisé, villages et habitat diffus.	Sensibilité faible
	LA VALLÉE DU BLAVET	Longue vallée encaissée au Sud (lac de Guerlédan), s'élargissant au centre. Paysage rural, habitat très dispersé. Espaces boisés fortement repérable au Sud-Est	Sensibilité faible
	LA VALLÉE DU SULON	Petite vallée peu encaissée en amont, le relief des coteaux s'atténue en aval. Paysage de bocage, ponctué de bois. Habitats dispersés.	Sensibilité faible
	LA VALLÉE DU DAOULAS	Petite vallée fortement encaissée et boisée en aval, s'atténuant en amont. Paysage rural, habitat très dispersé. Intérêt paysager et patrimonial important.	Sensibilité faible
	LA VALLÉE DU DORÉ	Petite vallée peu encaissée. Paysage rural, habitat très dispersé. Zones prairiales ponctuées de nombreux bois. Support du canal de Nantes à Brest.	Sensibilité faible
ELEMENTS STRUCTURANTS	LE RÉSEAU ROUTIER	Axe de circulation majeur (RN164) tracé linéaire évoluant au Sud du projet éolien à une distance de 3.5 km, au sein d'espaces agricoles et boisés.	Sensibilité moyenne
		Axes de circulation proches du projet (RD5, RD8, RD79...) leur situation de proximité peut générer un impact visuel sensible, fréquentation modérée.	Sensibilité faible
		Axes de circulation éloignés du projet (RD44, RD50, RD2164...) risque d'impact visuel du projet atténué par les ondulations du relief et par la végétation.	Sensibilité faible
	SILOS, CHÂTEAUX D'EAU	Silos et châteaux d'eau peu nombreux et de faible hauteur. Risque de superposition visuelle négligeable.	Sensibilité négligeable
	LIGNES HAUTE-TENSION, ANTENNES TELECOM	Une ligne THT borde le projet éolien, léger risque de superposition visuelle. Antennes télécom peu nombreuses et éloignées du projet éolien,	Sensibilité faible
	LE CANAL DE NANTES À BREST	Le canal évolue dans la vallée du Blavet, puis du Doré, bordé par une végétation importante. Intérêt patrimonial et surtout touristique (plaisance, tourisme vert...).	Sensibilité négligeable
	LE BÂTI	Bâti rural typique Breton, petites villes et villages. Nombreux hameaux et bâtis dispersés, implantés en fond des vallées et en plateaux. Forte végétation péri-urbaine.	Sensibilité moyenne
LA VÉGÉTATION	Paysage de bocage, très boisés. Ecrans visuels naturels qui masquent une grande partie des perceptions visuelles proches et lointaines.	Atout	
ENJEUX PAYSAGERS	SITES INSCRITS	On dénombre 2 sites Inscrits : "Vallée du Daoulas" (distance 6 km), "Lac de Guerlédan" (distance 9 km).	Sensibilité faible
	SITES CLASSÉS	Un seul Site Classé "Pointe du Daoulas" (distance de 6 km, au Sud-Est du projet éolien). Intérêt paysager, environnemental. Perceptions lointaines depuis point haut.	Sensibilité moyenne
ENJEUX PATRIMONIAUX (Monuments Historiques)	AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE	On ne dénombre aucun Monument Historique présent au sein de l'aire d'étude rapprochée.	Atout
	AIRE D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE	13 Monuments Historiques présents, (distance de 1 à 5 km du projet éolien), impact visuel faible, masqué par le front bâti et la végétation péri-urbaine et bocagère.	Sensibilité faible
	AIRE D'ÉTUDE	30 Monuments Historiques, (distance de 5.5 à plus de 13 km du projet éolien), impact visuel de faible à inexistant. Ecrans visuels dû au relief et espaces boisés.	Sensibilité faible

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES COMPOSANTES TERRITORIALES ET DES ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE



CARTE DE REPÉRAGE DES SENTIERS BALISÉS



LÉGENDE

- Limite de l'aire d'étude (rayon de 10 km)
- Limite de l'aire d'étude intermédiaire (rayon de 5 km)
- Aire d'étude rapprochée
- Chemin de randonnées (GR, GRP...)

8.0 LES SENTIERS BALISÉS ET DE DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

Les sentiers de randonnées (ex : *chemin de halage*) et les itinéraires balisés et répertoriés (ex : GR13, GR 341, Voie Verte...) permettant d'effectuer des parcours pedestres, cyclo et équestre. Ces itinéraires de "tourisme vert" sont de véritables vecteurs de découverte du territoire.

Ces sentiers et itinéraires de découverte sillonnent principalement la partie Sud du périmètre d'étude, sous la forme de sentiers de Grande Randonnées (GR), de sentiers de découverte (PR) et de divers sentiers et circuits thématiques.

Ils traversent et évoluent au sein des paysages ruraux, permettant ainsi d'accéder au patrimoine naturel, architectural, historique et archéologique du périmètre d'étude.

Au sein et en périphérie du périmètre d'étude, on recense :

- GR 37

Le sentier évolue d'Est en Ouest en partie Sud du périmètre d'étude, de Rostrenen au lac de Guerlédan. C'est un sentier régional reconnu et apprécié évoluant le long de l'ancienne voie ferrée, puis de la vallée du Blavet et du Daoulas.

- GR 341

Son itinéraire décrit une boucle faisant le tour du lac de Guerlédan et se poursuit vers l'Est.

- Voie Verte (ancienne voie ferrée)

Itinéraire associé au tracé de l'ancienne voie ferrée, relie Gouarec à Rostrenen, puis se poursuivant vers l'Ouest.

- Chemin de halage le long du canal

Itinéraire permettant de sillonner le long du canal de Nantes à Brest.

- PR (sentiers de Promenade et Randonnées)

Boucles de découverte, parfois thématique et de longueur modérée.



CARTE DE REPÉRAGE DES SENTIERS BALISÉS



GR 341

De nombreux sentiers et itinéraires balisés sillonnent le périmètre d'étude. Ces itinéraires sont de véritables vecteurs de découverte du territoire et de son patrimoine naturel, culturel, patrimonial, historique et archéologique. Ils sont fortement associés au développement du "tourisme vert".

De par leur proximité par rapport au projet éolien et en fonction des caractéristiques paysagères, les sentiers de randonnées peuvent générer une relation visuelle avec les éoliennes. Ils alternent des passages sur les plateaux et en fonds des vallées, ainsi que des passages au sein d'espaces boisés et au sein d'espaces agricoles ouverts, créant des points de vue variables et souvent ponctuels vers le projet éolien.

Au sein de ce paysage rural de bocage, les risques et le degré de sensibilité de ces itinéraires balisés de découverte varient en fonction des variations du relief, de la présence de végétation et d'écrans visuels ponctuels. Ces différents éléments associés à la distance de perception modifient fortement les risques d'impact visuel des éoliennes depuis les sentiers de randonnées.

Au regard des caractéristiques paysagères et territoriales du périmètre d'étude, on considère que le risque d'impact visuel des éoliennes depuis les sentiers balisés ne représente pas une réelle contrainte et n'est pas incompatible avec la protection du patrimoine naturel et culturel.

La sensibilité des sentiers balisés par rapport au risque d'impact visuel du projet éolien est considérée comme faible.

Sensibilité faible

9.0 REPÉRAGE DES PARCS ÉOLIENS EXISTANTS

Dans des paysages déjà caractérisés par la présence d'éoliennes, il est nécessaire de pouvoir comprendre comment le projet éolien trouvera sa place par rapport aux autres parcs éoliens existants.

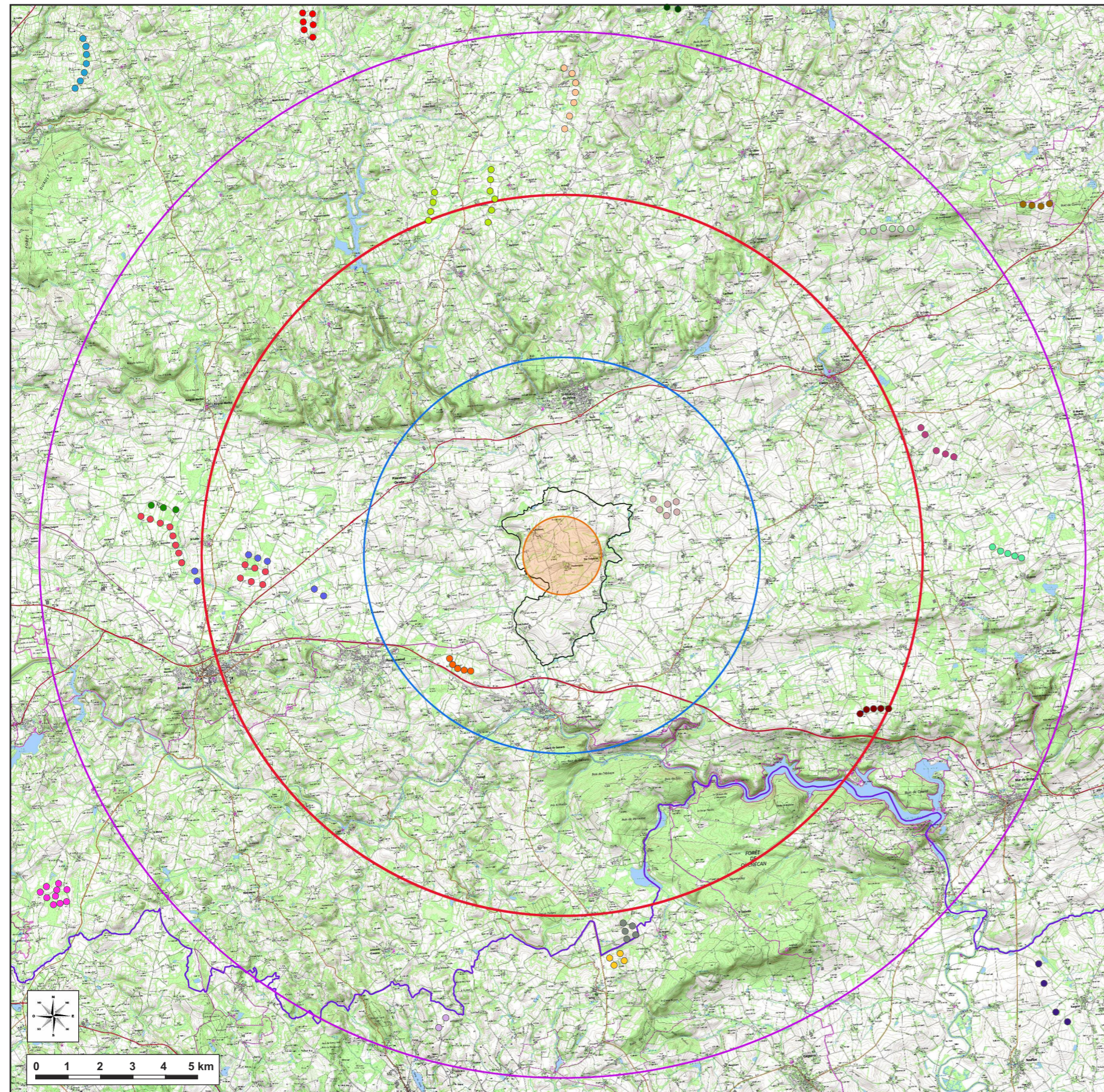
L'enjeu est d'éviter que le cumul d'éoliennes en arrive à saturer un paysage, au point que les machines soient présentes dans tous les champs de vision.

Les risques de covisibilité entre parcs éoliens existant doivent être pris en compte dans la démarche d'implantation des aérogénérateurs projetés.

Pour se faire, un inventaire des parcs éoliens existants au sein et à proximité du périmètre d'étude a été réalisé.

Au regard de la carte répertoriant l'ensemble des parcs éoliens existants au sein du périmètre d'étude, on remarque que le projet éolien de Sainte-Tréphine est relativement épargné par la présence de parcs éoliens existants.

Etant donné les caractéristiques paysagères du territoire et la faible présence de parcs éoliens existants au sein du périmètre d'étude, les risques de covisibilité ou de saturation visuelle sont extrêmement faible.



PARCS ÉOLIENS EXISTANTS :

- - le parc éolien de Saint-Igeaux (5 éoliennes)
- - le parc éolien des Grands Clos (5 éoliennes)
- - le parc éolien de Guerlédan (5 éoliennes)
- - le parc éolien de Saint Mayeux (6 éoliennes)
- - le parc éolien du Haut Corlay (6 éoliennes)
- - le parc éolien de Saint-Bihy (4 éoliennes)
- - le parc éolien de Plésidy (5 éoliennes)
- - le parc éolien de Margoar (7 éoliennes)
- - le parc éolien de Lanrivain (10 éoliennes)
- - le parc éolien du Duigou (7 éoliennes)
- - le parc éolien de Saint-Servais (7 éoliennes)
- - le parc éolien de Lan Vraz (3 éoliennes)
- - le parc éolien Kergrist Moelou - Plounevez Quintin (14 éoliennes)
- - le parc éolien de la Petite Doré (7 éoliennes)
- - le parc éolien de Plouguernével (5 éoliennes)
- - le parc éolien de Botsay (10 éoliennes)
- - le parc éolien de Bodevedan (4 éoliennes)
- - le parc éolien de Perret (5 éoliennes)
- - le parc éolien de Langoelan (2 éoliennes)
- - le parc éolien de Kergrist (11 éoliennes)

LÉGENDE

- Limite de l'aire d'étude éloignée (rayon 15 km)
- Limite de l'aire d'étude (rayon de 10 km)
- Limite de l'aire d'étude intermédiaire (rayon de 5 km)
- Aire d'étude rapprochée

CARTE DE REPÉRAGE DES PARCS ÉOLIENS EXISTANTS

10.0 LE PROJET ÉOLIEN

10.1 LE REPÉRAGE DU SITE D'IMPLANTATION ÉOLIEN

Le site d'implantation du projet éolien de Sainte-Tréphine est situé sur le territoire de la commune de Sainte-Tréphine.

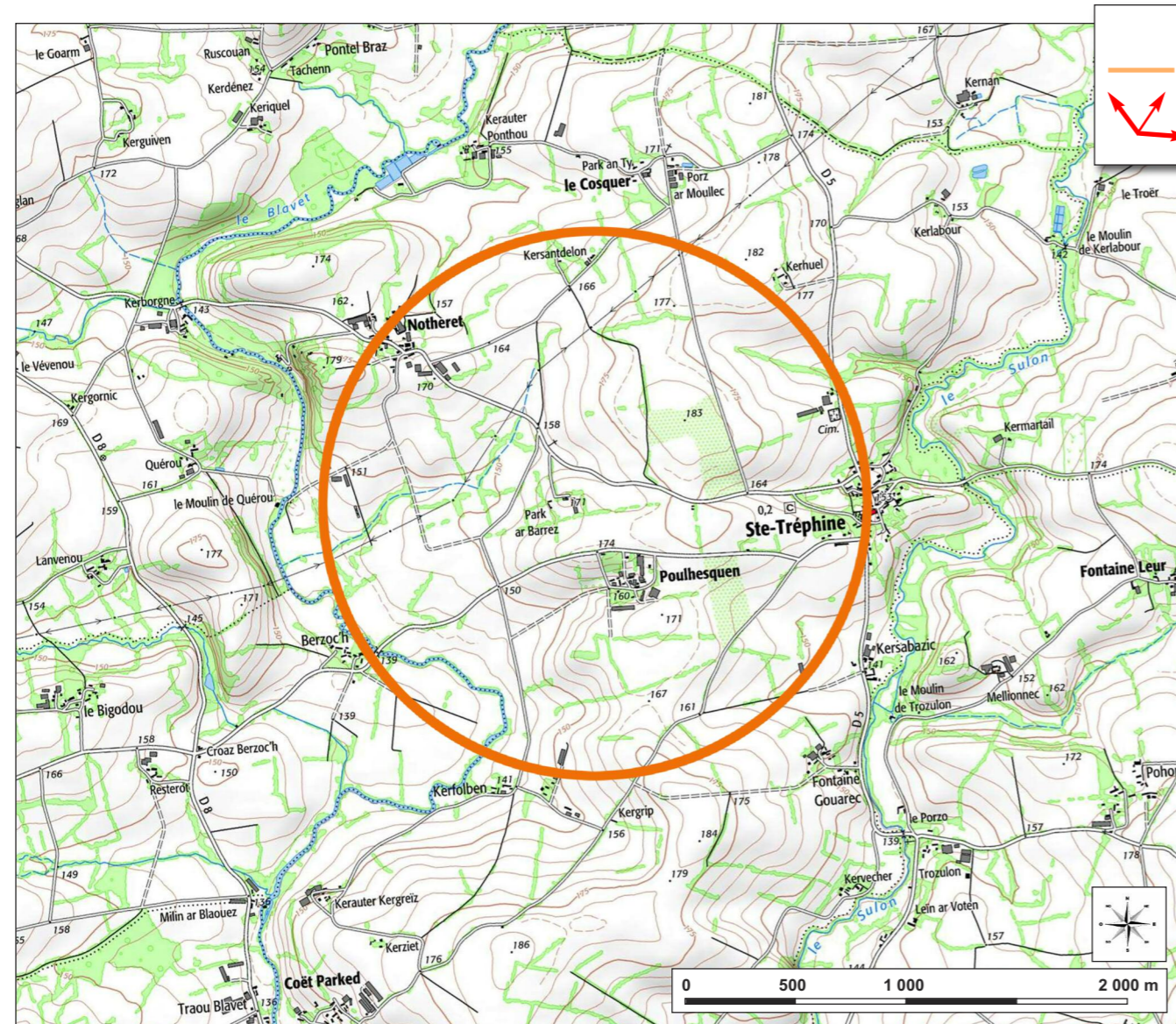
La commune de Sainte-Tréphine est située en partie centrale de la pointe finistère, à une trentaine de kilomètres au Sud de la ville de Guingamp, au Sud-Ouest du département des Côtes-d'Armor (22), en partie centrale de la région Bretagne.

A l'échelle du périmètre d'étude, le relief présente une orientation majeure d'Est en Ouest, générée par les Monts d'Arrée au Nord et par les Monts du Mené au Sud-Est. L'orientation et la répartition des plateaux au Sud-Est et au Nord du territoire d'étude forme une vaste dépression (*support du site d'implantation du projet éolien*) orientée d'Est en Ouest (*Bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem*).

A l'échelle du projet éolien, le site d'implantation présente une orientation majeure Nord/Sud, générée par l'orientation et la répartition du plateau central. La structure topographique est confirmée par les vallées du Blavet à l'Ouest et du Sulon à l'Est, qui orientent le relief du site d'implantation en un plateau orienté Nord/Sud.

Le site d'implantation du projet éolien de Sainte-Tréphine est situé en secteur de plateaux. Il est bordé à l'Est par la vallée du Sulon (*orientée Nord/Sud*) et à l'Ouest par la vallée du Blavet (*orientée Nord/Sud*).

L'occupation au sol du secteur d'implantation du projet éolien se compose essentiellement d'un paysage rural de bocage, typique de la région Bretonne. L'occupation au sol alterne des espaces agricoles ouverts traités en culture céréalière et en zones prairiales de pâtures et de fauche, maillés par un réseau de haies et des bois et bosquets de superficies variables. Le site est fortement végétalisé (*espaces boisés, haies, ripisylve...*). Dans ce paysage rural de bocage, la végétation est l'élément que l'on perçoit le plus directement.



CARTE DE REPÉRAGE DU SITE D'IMPLANTATION DES ÉOLIENNES

Le site d'implantation est bordé à l'Est par le village de Sainte-Tréphine (188 hab) et par plusieurs petits hameaux (Poulhesquen, Notheret, Berzoch'h...) et habitats dispersés (Park ar Barrez, Kersantdelon...) répartis au sein et en périphérie du projet éolien. Cette proximité par rapport au projet éolien de Sainte-Tréphine génère une sensibilité particulière.

Le site d'implantation est bordé à l'Est par la RD5, dont le tracé longe la vallée du Sulon du Nord au Sud. Elle traverse le village de Sainte-Tréphine et se poursuit vers le Nord. En partie Ouest, la RD8 évolue à une distance d'environ 1 km du site, son tracé longe puis borde la vallée du Blavet et se poursuit vers Plounevez-Quintin au Nord.

Un réseau de routes communales permet de relier les différents hameaux et les habitations isolées.

La proximité de ces axes de circulation par rapport au projet éolien de Sainte-Tréphine, leur confèrent une sensibilité particulière.

Les axes de circulation sont des vecteurs importants de perception visuelles, leurs tracés évoluent sur les plateaux et dans les vallées. Ils alternent des passages au sein d'espaces ouverts agricoles et au sein ou à proximité d'espaces boisés générant des perceptions visuelles variables et ponctuelles vers le site d'implantation du projet éolien.

La RN164 est l'axe de circulation majeur du territoire. Il est situé une distance d'environ 3 km, en partie Sud du site d'implantation.

De par sa proximité et son taux de fréquentation important, c'est le principal vecteur de perception du projet éolien. Néanmoins, son tracé alterne des passages au sein d'espaces ouverts et boisés, de plus, il est souvent bordé de merlons limitant les points de vue latéraux.

Au sein de ce paysage de bocage, les éléments structurants du territoire sont difficilement repérables. Cependant, l'orientation des vallées (*du Blavet et du Sulon*) et du plateau central (*support du projet éolien*), ainsi que la répartition des axes de circulation représentent les lignes de force principales du territoire d'accueil du projet éolien de Sainte-Tréphine.

Le site d'implantation du projet éolien de Sainte-Tréphine est situé sur le plateau central, à une altitude variant de 140 à 183 mètres.



PHOTO AÉRIENNE DE REPÉRAGE DU SITE D'IMPLANTATION DES ÉOLIENNES



Vue panoramique du site d'implantation, depuis la route communale au Nord du hameau de Poulhesquen



Vue du site d'implantation depuis la route communale, à la sortie Ouest du village de Sainte-Tréphine

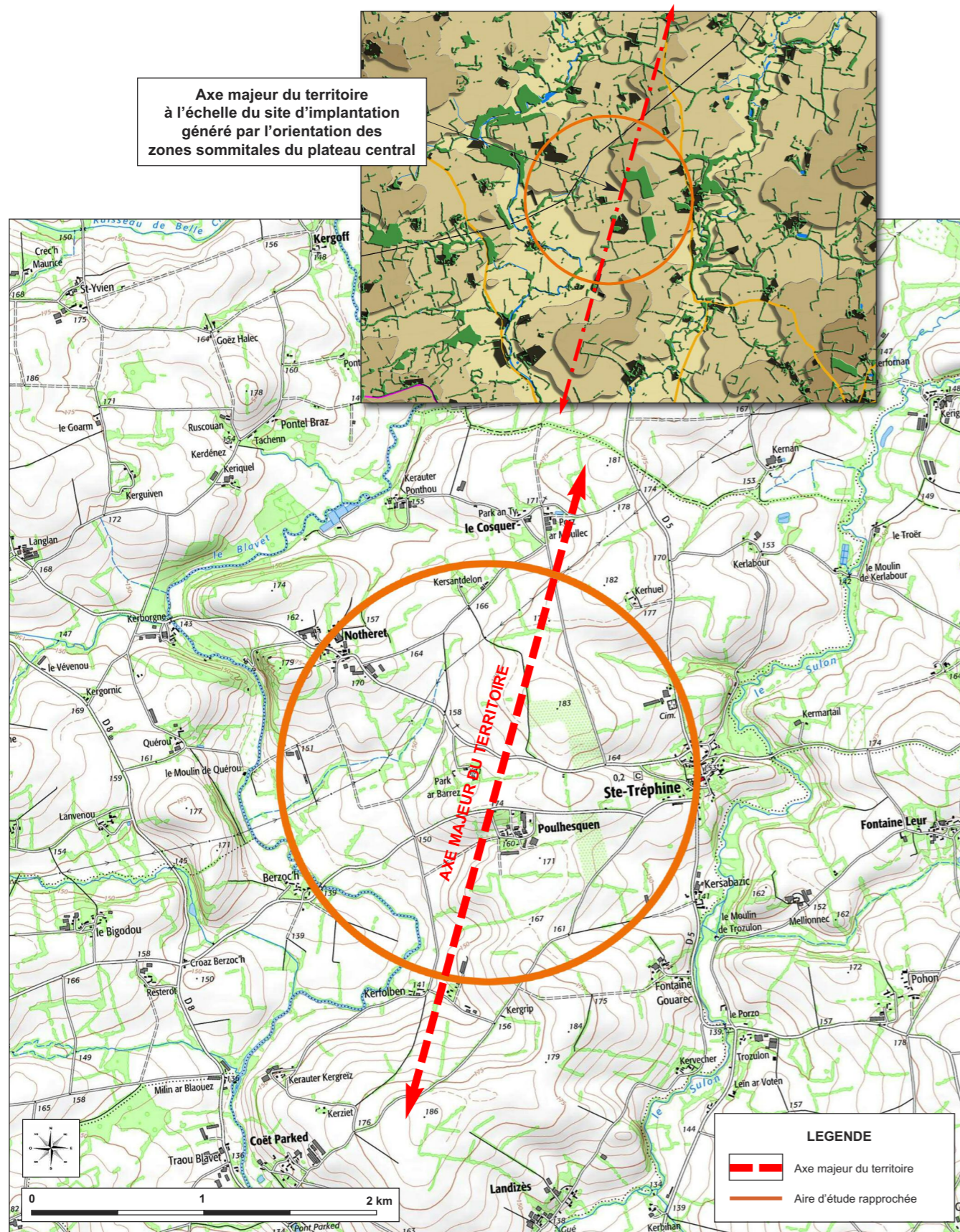


Vue du site d'implantation, depuis la route communale à la sortie Sud du hameau de Notheret



Vue vers le site d'implantation, depuis la RD5 au centre du village de Sainte-Tréphine

10.2 COHÉRENCE ENTRE LE PROJET ÉOLIEN ET LE SITE D'IMPLANTATION



CARTE DE REPÉRAGE DE L'AXE MAJEUR DU TERRITOIRE À L'ÉCHELLE DU SITE D'IMPLANTATION

L'étude des contraintes liées au milieu naturel, au bâti, au patrimoine culturel et au paysage, a permis de localiser les secteurs propices à l'implantation des éoliennes du projet éolien de Sainte-Tréphine.

Le diagnostic et l'analyse de l'ensemble de ces facteurs ont permis de définir et de localiser sur le territoire de la commune concernée par le projet, les secteurs favorables au développement du parc éolien.

Rappel et précision concernant l'orientation majeure du territoire et du site d'implantation :

Le périmètre d'étude présente un relief tabulaire générant des variations topographiques importantes. Il est dominé par des plateaux agricoles scindés par de nombreuses vallées et vallons.

A l'échelle du périmètre d'étude, le relief présente une orientation majeure d'Est en Ouest, générée par les Monts d'Arrée au Nord et par les Monts du Mené au Sud-Est. L'orientation et la répartition des plateaux au Sud-Est et au Nord du territoire d'étude forme ainsi une vaste dépression centrale orientée d'Est en Ouest (*le Bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem*).

A l'échelle du site d'implantation du projet éolien, au sein du Bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem, le relief présente une orientation majeure Nord/Sud, générée par la répartition et l'orientation des zones sommitales du plateau de Sainte-Tréphine. Le plateau central est bordé à l'Ouest par la vallée du Blavet et à l'Est par la vallée du Salon.

LA STRATÉGIE D'IMPLANTATION

L'objectif principal est de rechercher une forme d'harmonie visuelle pour l'ensemble du site éolien.

Le parc éolien doit apparaître comme cohérent dans son ensemble, notamment dans l'organisation rationnelle des aérogénérateurs entre eux.

Le choix de positionnement des éoliennes par secteurs géométriques et continus permet de créer un ensemble équilibré ; une entité qui vient se positionner en s'adaptant au paysage du plateau central.

La sensibilité paysagère d'un territoire est liée à sa lisibilité, sa cohérence, à sa stabilité et donc à sa propension à accueillir un élément nouveau ou une évolution majeure sans être dénaturée.

Il convient d'avoir une action significative menée à l'échelle d'un grand territoire.

Le caractère d'un geste d'ensemble devient dominant. Il ne s'agit plus de révéler des subtilités locales, il faut jouer la continuité, la force, mais adapté à la réalité du territoire.

Le site d'implantation du projet éolien (aire d'étude rapprochée) :

Le choix du site d'implantation du projet éolien de Sainte-Tréphine est issu d'une réflexion menée en concertation entre le porteur de projet, les bureaux d'études et les élus, afin de répondre à une logique de développement s'appuyant sur la topographie du territoire, sur le respect des contraintes techniques et environnementales ainsi que sur la préservation du paysage et de la qualité de vie des habitants.

Le projet éolien :

La mise en place de lignes d'éoliennes définit dans le paysage de grandes orientations structurantes.

La configuration du relief et du zonage de l'aire d'étude nécessite une stratégie d'implantation en cohérence avec la réalité territoriale et paysagère, et notamment du paysage de bocage caractéristique.

Le projet éolien de Sainte-Tréphine relève également d'une logique d'aménagement et de développement basé sur le rapprochement des éoliennes, afin d'éviter un mitage du territoire.

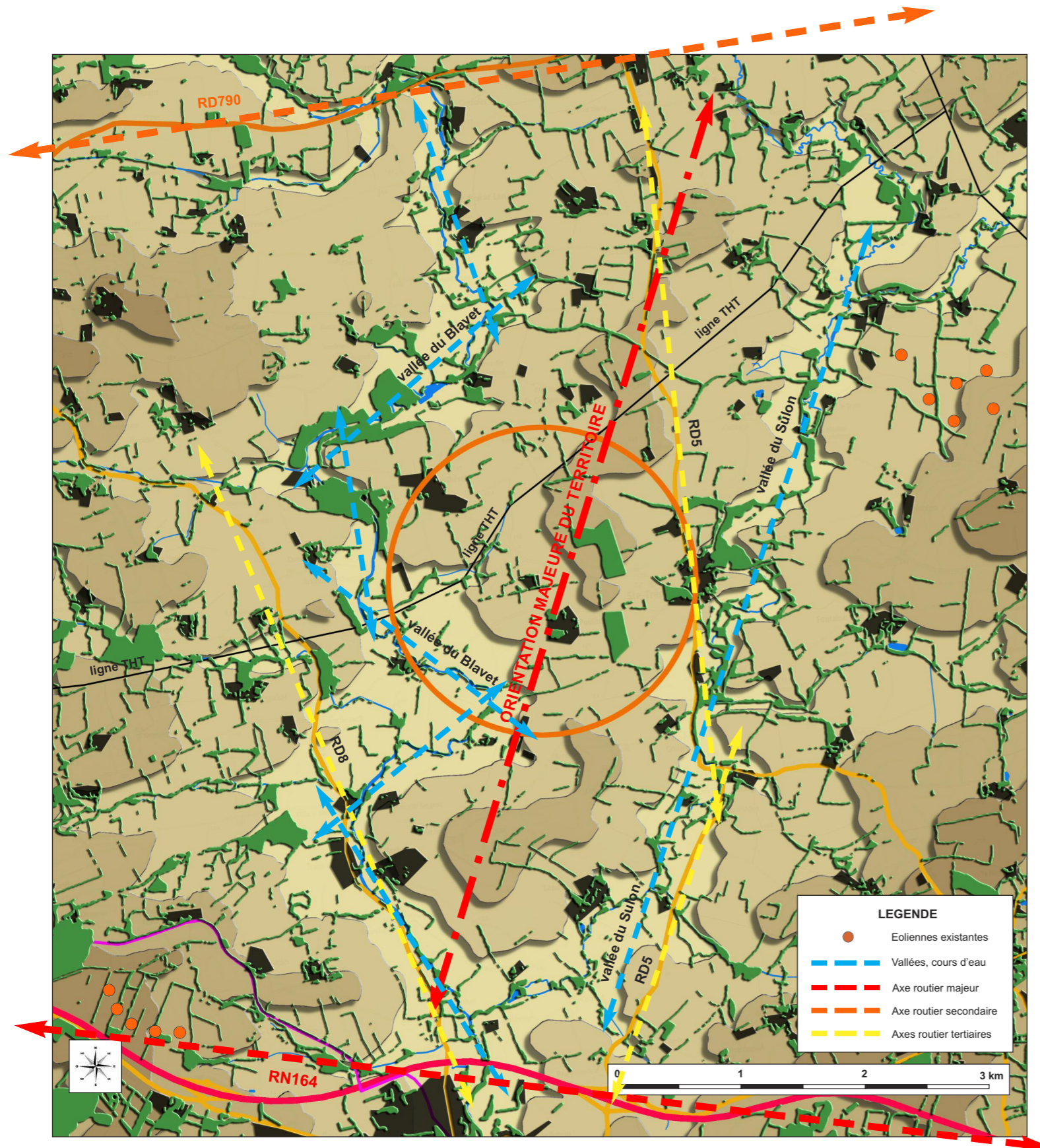
Le concept d'implantation du projet éolien doit répondre à l'**axe majeur du territoire** (*axe orienté Nord/Sud*), qui s'appuie sur l'organisation du relief et plus particulièrement sur la répartition et l'orientation des zones sommitales du plateau et des coteaux des vallées du Blavet et du Sulon

Localement, la logique d'implantation s'appuie sur la répartition des zones sommitales du plateau central et sur l'orientation des coteaux de la vallée du Blavet, ainsi que sur la trame géométrique définie par la végétation bocagère, les axes de circulation et les espaces urbanisés.

L'implantation "raisonnée" des éoliennes sur le plateau central, en fonction de la configuration du territoire, des points hauts du relief, de la répartition des vallées et des principales entités paysagères apparaît comme parfaitement adaptée à la réalité du territoire.

Ce concept d'implantation répond aux souhaits du porteur de projet en matière de réduction des impacts visuels (*plus particulièrement depuis les espaces urbanisés*), de préservation du paysage et des principaux enjeux environnementaux, ainsi que du regroupement des éoliennes afin d'éviter un mitage du territoire.

La sobriété de ce concept d'implantation au sein de ce paysage rural de bocage caractéristique, au relief accentué de plateaux ondulants et de vallées encaissées, alternant des espaces agricoles et prairiaux, ponctués d'espaces boisés de superficies variables, tend à créer le lien entre les éoliennes et le territoire d'accueil, afin de favoriser l'insertion paysagère du projet éolien de Sainte-Tréphine.



CARTE DE REPÉRAGE DES LIGNES DE FORCE DU TERRITOIRE

10.3 LES LIGNES DE FORCE DU TERRITOIRE

Nota :

La définition des lignes de force du territoire est issue de l'analyse cartographique et paysagère du territoire.

Mais, il est important de préciser qu'au regard des caractéristiques paysagères (*relief, végétation*) du territoire, il est difficile pour un observateur situé au sein du site d'implantation du projet éolien de Sainte-Tréphine, de percevoir ces lignes de force.

La localisation des secteurs de contraintes et les caractéristiques territoriales et paysagères permettent d'aboutir à un projet d'implantation adapté à la réalité du territoire.

La logique d'implantation du projet éolien doit permettre de générer une cohérence territoriale et une harmonie visuelle vis à vis des éléments dominants du paysage, en assurant une optimisation du potentiel éolien par rapport aux vents dominants.

La stratégie d'implantation retenue s'appuie sur les lignes de force du territoire d'accueil.

Les lignes de forces du territoire se traduisent :

1 . Le relief des plateaux :

- le plateau central.

2 . Le relief des vallées :

- la vallée du Blavet (située en partie Ouest du site d'implantation)

Le cours d'eau présente une succession de larges méandres générés par les coteaux de la vallée.

- la vallée du Sulon (située en partie Est du site d'implantation)

Le cours d'eau a un tracé plus rectiligne, composé d'une succession de multiples petits méandres.

3 . Les axes de circulation (RD) :

- la RD8 (longe la partie Sud-Ouest du site d'implantation)

- la RD5 (borde la partie Est du site d'implantation)

- la RN164 (située en partie Sud du site d'implantation)

- la RD790 (située en partie Nord du site d'implantation)

4 . La ligne électrique HT

Elle scinde le site d'implantation, suivant une orientation Sud-Ouest/Nord-Est.

5 . La végétation :

La végétation bocagère caractéristique est représentée par l'organisation et l'orientation des haies bocagères, des lisières forestières et des bandes de végétation rivulaire longeant les cours d'eau des vallées.

6 . Les éoliennes existantes :

Les parcs éoliens de Plouguernevel et Saint-Igneaux, doit être pris en compte dans l'étude du concept d'implantation et de répartition des éoliennes du projet de parc éolien de Sainte-Tréphine.

(Nota : leur présence n'est pas représentatif de ligne de force.)

L'ensemble de ces éléments génèrent les lignes de force du territoire, sur lesquelles s'appuie la logique d'implantation du projet éolien de Sainte-Tréphine.

La logique d'implantation du projet éolien doit être raisonnée et adaptée au paysage du territoire sur lequel il s'applique.

Les éléments appliqués aux contraintes d'implantation des éoliennes concernent essentiellement :

- zone de recul minimale, par rapport aux habitations.
- zone de recul minimale, autour des axes routiers (RD).
- périmètre de protection minimale, autour des Monuments Historiques.
- périmètre de protection, autour des espaces boisés, des lignes THT...
- périmètre de protection, contraintes environnementales.

10.4 LES SCÉNARIOS D'IMPLANTATION DU PROJET ÉOLIEN

Plusieurs scénarios d'implantation des aérogénérateurs ont été étudiés en fonction des caractéristiques territoriales et paysagères du périmètre d'étude et des contraintes répertoriées au sein du territoire d'accueil du projet éolien de Sainte-Tréphine.

Les conclusions et les recommandations des différentes expertises et analyses environnementales et paysagères ont été prises en compte au fur et à mesure de l'avancement de la réflexion du concept d'implantation des éoliennes.

Cette démarche a permis de définir le plus en amont possible un schéma d'implantation respectant les enjeux locaux au niveau humain, environnemental, technique et réglementaire.

Le concept d'implantation retenu est le fruit d'un compromis entre les différentes composantes du territoire, permettant d'aboutir à la construction progressive du projet éolien de Sainte-Tréphine.

RAPPEL HISTORIQUE DU PROJET ÉOLIEN DE SAINTE-TRÉPHINE

Année 2000 :

Début du développement du projet éolien de Sainte-Tréphine.

Année 2006 :

Le premier scénario en 2006 **comprendait 17 éoliennes**.

Il permettait d'exploiter au maximum le potentiel de production d'énergie renouvelable issue du vent.

Suite aux consultations réalisées, notamment celle du Ministère de la Défense, la zone potentielle d'implantation a été réduite.

Année 2007 :

Suite au courrier et aux indications du Ministère de la Défense, les éoliennes au deçà du plancher de vol en basse altitude en mode dégradé ont été supprimées.

Le scénario 2 **compte 11 éoliennes**, il vise à maximiser le nombre de machines dans les zones favorables.

Les éoliennes sont réparties sur le territoire des 2 communes de Sainte-Tréphine et de Saint-Nicolas-du-Pélem.

Le but de créer un quadrillage structurant, mais globalement l'implantation manque de structure et d'équilibre.

Année 2010 :

Le scénario 3 **compte 7 éoliennes**.

Cette version du projet de Sainte Tréphine a été abandonnée pour respecter l'évolution de la réglementation notamment la loi « Grenelle 2 » du 12 Juillet 2010 qui entraîne l'évolution de la distance minimale entre éolienne et habitation, qui passe de 400 à 500 mètres.

Le scénario 4 **compte 8 éoliennes**.

L'analyse des enjeux patrimoniaux du site fait apparaître un risque important de covisibilité avec la Chapelle Saint-Eloi et le Moulin de Kermarc'h.

Année 2014 - 2015 :

Le scénario 5 retenu **compte 6 éoliennes** réparties sur le territoire de la commune de Sainte-Tréphine.

Pour respecter le plancher du tronçon de vol Basse altitude (LFR56) et pour palier aux variations altimétriques, 3 hauteurs de mâts ont été choisies pour le parc de Sainte-Tréphine.

Le projet de parc éolien de Sainte-Tréphine déposé en avril 2014 et autorisé en Février 2015 par arrêté de Permis de Construire (PC02233114P0002) sous le régime du code de l'urbanisme pour **un parc de 6 éoliennes et un poste de livraison**.

Année 2019 :

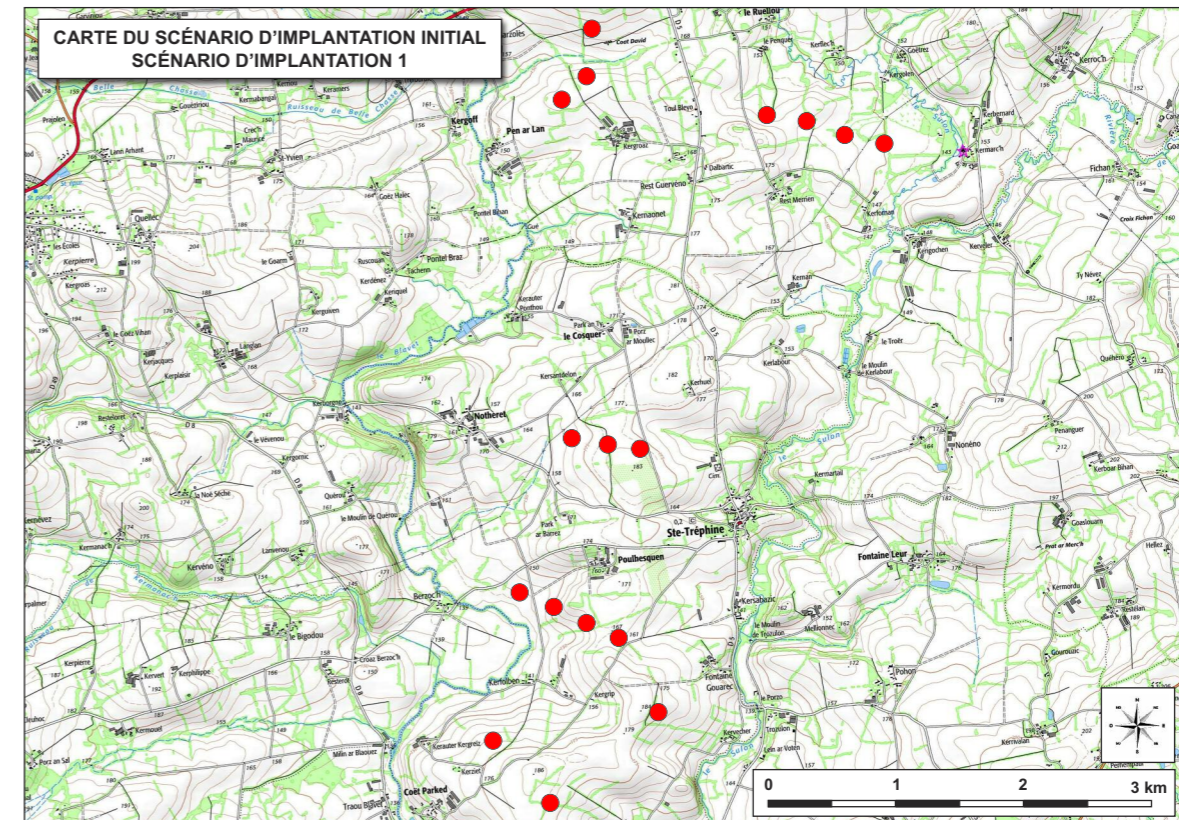
La société S.E. KERNEBET, détentrice de cette autorisation souhaite régulariser l'autorisation sous le régime du code de l'environnement par la présente demande d'Autorisation Environnementale, afin que le projet éolien corresponde aux critères actuels de la réglementation (ICPE).

La demande d'Autorisation Environnementale propose implanter un modèle d'éolienne plus récent et davantage adapté au site d'accueil, permettant ainsi de confirmer la pertinence d'un parc éolien à Sainte Tréphine déjà approuvé par le Préfet des Côtes d'Armor au travers du Permis de Construire (n° PC02233114P0002) de Février 2015.

SCÉNARIO DE BASE

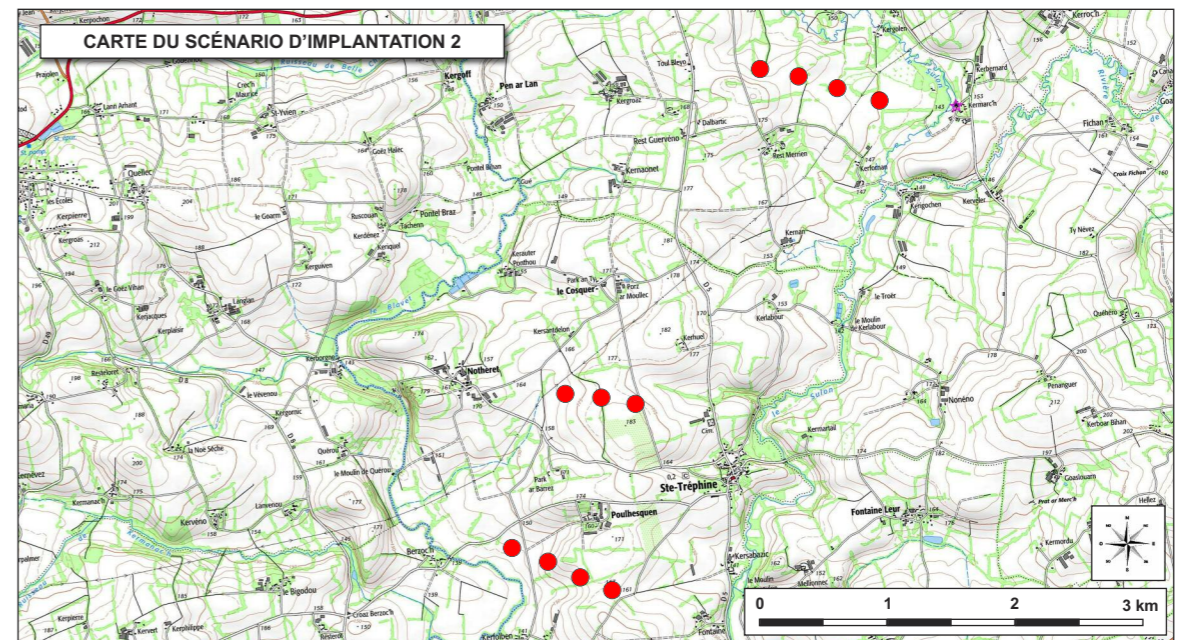
Le scénario de base est issu de l'étude menée depuis 2010.

Cette première implantation a pour objectif d'optimiser la production énergétique sur la base d'une occupation optimale de la zone d'implantation disponible. Le concept d'implantation du scénario initial s'appuie sur les analyses environnementales et paysagères du territoire et sur la prise en compte des contraintes techniques. Il vise à maximiser le nombre d'éoliennes dans les zones favorables.



Le scénario 1 (initial) compte 17 éoliennes, il vise à maximiser le nombre de machines dans les zones favorables.

Les éoliennes sont réparties sur le territoire des 2 communes de Sainte-Tréphine et de Saint-Nicolas-du-Pélem en suivant une logique d'implantation Nord-Ouest/Sud-Est, afin de créer un quadrillage structurant. Mais, globalement l'implantation des éoliennes manque de structure. Suite aux consultations réalisées, notamment celle du Ministère de la Défense, la zone potentielle d'implantation a été réduite.



Le scénario 2 compte 11 éoliennes, il vise à maximiser le nombre de machines dans les zones favorables.

Les éoliennes sont réparties sur le territoire des 2 communes de Sainte-Tréphine et de Saint-Nicolas-du-Pélem. Elles suivent une logique d'implantation orientée Nord-Ouest/Sud-Est, pour créer un quadrillage structurant. Mais, globalement l'implantation des éoliennes manque de structure et d'équilibre. Il y a un fort risque de covisibilité avec la Chapelle Saint-Eloi et le Moulin de Kermarc'h.